



---

## 48<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme

Point 4 de l'ordre du jour

### **Dialogue interactif sur le compte-rendu oral intermédiaire du HCDH sur la situation au Belarus**

Genève, le 24 Septembre 2021

Déclaration de la Suisse

---

Madame la Présidente,

La Suisse remercie la Haute-Commissaire pour son compte-rendu.

La Suisse reste profondément préoccupée quant à la situation des droits de l'homme au Belarus. La persécution des représentants de l'opposition, de la société civile et des médias continue, en violation des obligations internationales du Belarus.

En vertu du droit international, le Belarus est tenu de mener des enquêtes indépendantes, transparentes et impartiales sur toutes les allégations de violations des droits de l'homme et de traduire les auteurs présumés de ces actes en justice. Or, à l'heure actuelle, nous n'avons pas connaissance de l'état d'avancement d'enquêtes nationales. Les mécanismes de suivi créés dans le cadre des Nations unies, tels que la Rapporteuse spéciale et le mandat d'examen par le HCDH de la situation des droits de l'homme au Belarus prévue par la résolution 46/20, revêtent donc une importance majeure.

Pour conclure, la Suisse réitère ses appels au gouvernement du Belarus à libérer immédiatement et sans conditions toutes les personnes détenues arbitrairement et à procéder à des enquêtes indépendantes sur toutes les allégations de violations des droits de l'homme.

Madame la Haute-Commissaire,

Le mécanisme d'examen prévu par la résolution 46/20 a-t-il pu commencer ses travaux? Dispose-t-il de ressources suffisantes pour remplir son mandat ?

Je vous remercie.